

## MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par Mr LAMJED Ben MBAREK.

### BILAN (Unité : en D.T.)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4-1-1	<b>11 714 320</b>	<b>12 562 012</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		197 210	668 282
b - Obligations et valeurs assimilées		11 517 110	11 893 730
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4-1-2	<b>1 539 454</b>	<b>4 322 156</b>
a - Placements monétaires		490 276	3 009 729
b - Disponibilités		1 049 178	1 312 427
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	4-1-3	<b>619</b>	<b>12</b>
a - Débiteurs divers		619	12
b - Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 254 393</b>	<b>16 884 180</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	4-1-4	<b>24 057</b>	<b>23 472</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-1-5	<b>13 826</b>	<b>18 099</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>37 883</b>	<b>41 571</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	4-1-6	<b>12 689 227</b>	<b>16 253 447</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>527 283</b>	<b>589 162</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		73	111
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-1-7	527 210	589 051
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 216 510</b>	<b>16 842 609</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>13 254 393</b>	<b>16 884 180</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4-2-1	<b>677 440</b>	<b>571 979</b>
a – Dividende		44 333	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		633 107	571 979
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4-2-2	<b>95 168</b>	<b>108 099</b>
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		73 470	65 514
d - Intérêts sur comptes courants		6 454	1 565
e - Revenu des autres placements monétaires		15 244	41 020
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>772 608</b>	<b>680 078</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4-2-3	<b>(110 798)</b>	<b>(108 247)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>661 810</b>	<b>571 831</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	4-2-4	<b>(26 133)</b>	<b>(31 720)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>635 677</b>	<b>540 111</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(108 467)</b>	<b>48 940</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>527 210</b>	<b>589 051</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>108 467</b>	<b>(48 940)</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>(68 873)</b>	<b>(22 397)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(32 440)	(24 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(33 844)	1 972
Frais de négociation de titres		(2 589)	(83)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>566 804</b>	<b>517 713</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Unité : en DT)

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>566 804</b>	<b>517 713</b>
a - Résultat d'exploitation	635 677	540 111
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(32 440)	(24 287)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(33 844)	1 972
d - Frais de négociation de titres	(2 589)	(83)
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(556 410)</b>	<b>(485 899)</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(3 636 492)</b>	<b>2 150 993</b>
<b>a – Souscriptions</b>	<b>21 327 882</b>	<b>33 332 385</b>
- Capital	20 343 600	31 771 500
- Régularisation des sommes non distribuables	254 566	478 901
- Régularisation des sommes distribuables	729 716	1 081 984
<b>b – Rachats</b>	<b>(24 964 374)</b>	<b>(31 181 392)</b>
- Capital	(23 802 900)	(29 657 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(290 614)	(447 462)
- Régularisation des sommes distribuables	(870 860)	(1 076 029)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 626 098)</b>	<b>2 182 808</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a- en début de l'exercice	16 842 609	14 659 801
b - en fin de l'exercice	13 216 510	16 842 609
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>		
a- en début de l'exercice	160 247	139 111
b - en fin de l'exercice	125 654	160 247
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,182</b>	<b>105,104</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,57%</b>	<b>3,34%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

### 1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

### 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4 Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

#### 3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Portefeuille titre

Le portefeuille titre est arrêté au 31 Décembre 2015 à 11.714.320 DT, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
BTK 2012-1 B	2000	114 290	115 030	0,87%
BTK 2012-1 B	500	28 573	28 757	0,22%
BTK 2012-1 B	8000	457 160	460 119	3,47%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 753	7,83%
EO ATL 2014-1	2800	224 000	234 365	1,77%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	0,03%
EO BTE 2009	4900	194 040	197 614	1,49%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	0,03%
EO BTE 2011	5500	440 000	459 049	3,46%
EO HL 2013/1	5000	300 000	310 361	2,34%
EO HL 2013/1	5000	300 000	310 361	2,34%
EO HL 2013/2	2000	160 000	167 492	1,26%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	60 000	61 770	0,47%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	2,37%
EO TL2011-3	6000	240 000	250 370	1,89%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 904	3,89%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 904	3,89%
EO UIB 2009/1	1000	70 000	71 504	0,54%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	0,05%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	0,05%
EO UIB 2009/1	870	60 900	62 208	0,47%
EO UIB 2009/1	6000	420 000	429 022	3,24%
ES ATL 2008	2000	120 000	122 424	0,92%
<b>TOTAL</b>		<b>5 510 963</b>	<b>5 685 956</b>	<b>42,90%</b>
<b>FCC</b>				
FCC-BIAT-crédimm-1-P2	300	78 801	79 279	0,60%
FCC-BIAT-crédimm-2-P3	300	249 965	251 612	1,90%
<b>TOTAL</b>		<b>328 766</b>	<b>330 891</b>	<b>2,50%</b>
<b>BTA</b>				
B0316	100	103 530	103 504	0,78%
B0319	500	521 500	524 730	3,96%
B0319	100	104 330	104 963	0,79%
B0319	100	104 030	104 866	0,79%
B0319	290	295 887	302 452	2,28%
B0319	300	306 240	312 935	2,36%
B0319	300	306 390	312 989	2,36%
B0319	300	306 540	313 043	2,36%
B0319	300	306 690	313 096	2,36%
B0319	210	214 788	219 205	1,65%
B0319	80	78 464	81 878	0,62%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
B0717	475	529 625	497 750	3,76%
B0717	1500	1 585 500	1 572 162	11,86%
B0822	300	288 000	298 092	2,25%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	379 775	2,87%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 537	0,28%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 285	0,16%
<b>TOTAL</b>		<b>5 489 502</b>	<b>5 500 263</b>	<b>41,50%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>11 329 231</b>	<b>11 517 110</b>	<b>86,89%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>133 000</b>	<b>197 210</b>	<b>1,49%</b>
<b>FCP CAPITALISATION ET GARANTIE</b>	<b>133</b>	<b>133 000</b>	<b>197 210</b>	<b>1,49%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>11 462 231</b>	<b>11 714 320</b>	<b>88,38%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2014</u></b>	<b>12 281 166</b>	<b>335 236</b>	<b>-54 391</b>	<b>12 562 012</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	3 757 155			3 757 155	
Part des fonds communs de créance	1 193 990			1 193 990	
Bons du trésor assimilables					
Titres OPCVM	1 735 294			1 735 294	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
obligations de sociétés	(4 005 293)			(4 005 293)	444
Part des fonds communs de créance	(1 288 576)			(1 288 576)	
Bons du trésor assimilables					
Titres OPCVM	(2 211 505)			(2 211 505)	(34 288)
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>			(32 440)	(32 440)	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		3 684		3 684	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2015</u></b>	<b>11 462 231</b>	<b>338 920</b>	<b>(86 831)</b>	<b>11 714 320</b>	<b>(33 844)</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.539.454 dinars au 31 Décembre 2015, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>				
<b>CERTIFICAT DE DEPOT</b>		<b>481 144</b>	<b>490 276</b>	<b>3,70%</b>
CD BTE 18/05/16 (durée : 9 mois et taux : 6,5%)	1	481 144	490 276	3,70%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>481 144</b>	<b>490 276</b>	<b>3,70%</b>
- DISPONIBILITES		1 049 178	1 049 178	7,92%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 530 322</b>	<b>1 539 454</b>	<b>11,61%</b>

#### 4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 619 dinars contre 12 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Autres débiteurs	619	12
<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>12</b>

#### 4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 24.057 dinars contre 23.472 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dépositaire	3 831	347
Gestionnaire	20 226	23 125
<b>Total</b>	<b>24 057</b>	<b>23 472</b>

#### 4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 13.826 dinars contre 18.099 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit

Désignation	31 /12/2015	31/12/2014
Impôts à payer	1 048	1 075
Commissaire aux comptes	10 496	14 673
CMF (redevance & Publication)	2 235	2 305
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	34	34
<b>Total</b>	<b>13 826</b>	<b>18 099</b>

#### 4.1.6. Capital

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

##### Capital au 31 Décembre 2014

Montant (en nominal)	16 024 700
Nombre de titres	160 247
Nombre d'actionnaires	919

##### Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	20 343 600	D
Nombre de titres émis	203 436	
Nombre d'actionnaires nouveaux	170	

##### Rachat effectués

Montant (en nominal)	23 802 900	D
Nombre de titres rachetés	238 029	
Nombre d'actionnaires sortant	208	

##### Capital au 31 Décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400	D
Nombre de titres	125 654	
Nombre d'actionnaires	881	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2015	12 565 400
Sommes non distribuables *	(104 921)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	228 748
<b>Capital au 31 Décembre 2015</b>	<b>12 689 227</b>

(\*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(32 440)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(33 844)
Frais de négociation de titres	(2 589)
	<hr/>
	(68 873)
Régularisation des S.N.D	
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	254 566
Régularisation des S.N.D sur rachats	(290 614)
	<hr/>
	(36 048)
<hr/>	
Sommes non distribuables	(104 921)

#### 4.1.7. Sommes distribuables de l'exercice

Le total de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 527.210 dinars contre 589.051 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	635 677	540 111
Régularisation du résultat d'exploitation :	(108 467)	48 940
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>527 210</b>	<b>589 051</b>

#### 4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

##### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 677.440 DT contre 571.979 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	633 107	571 979
Revenus des titres OPCVM	44 333	-
<b>Total</b>	<b>677 440</b>	<b>571 979</b>

##### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 95.168 DT contre 108.099 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des certificats de dépôt	73 470	65 514
Revenus des comptes de dépôt	6 454	1 565
Revenus des autres placements monétaires	15 244	41 020
<b>Total</b>	<b>95 168</b>	<b>108 099</b>

##### 4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 110.798 DT contre 108.247 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du dépositaire	17 317	16 965
Rémunération du gestionnaire	93 481	91 282
<b>Total</b>	<b>110 798</b>	<b>108 247</b>

##### 4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 26.133 DT contre 31.720 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération commissaire aux comptes	7 355	14 000
Publicité et publications	1 442	653
Redevances CMF	15 844	15 472
Agios, frais bancaires et autres charges	72	72
Impôts et taxes	1 420	1 523
<b>Total</b>	<b>26 133</b>	<b>31 720</b>

## 5. Autres informations : Données par action et ratios pertinents

### Données par action :

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013	DU 01/01/2012 AU 31/12/2012	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
Revenus des placements	6,149	4,244	5,264	4,492	4,469
Charges de gestion des placements	(0,882)	(0,676)	(0,526)	(0,638)	(0,644)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,267</b>	<b>3,568</b>	<b>4,738</b>	<b>3,854</b>	<b>3,825</b>
Autres charges	(0,208)	(0,198)	(0,246)	(0,216)	(0,222)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,059</b>	<b>3,37</b>	<b>4,492</b>	<b>3,639</b>	<b>3,603</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,863)	0,305	(0,690)	(0,138)	(0,142)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,196</b>	<b>3,676</b>	<b>3,802</b>	<b>3,501</b>	<b>3,460</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres	(0,258)	(0,152)	(0,830)	(0,115)	(0,114)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,269)	0,012	0,472	(0,083)	(0,027)
Frais de négociation de titres	(0,021)	(0,001)	(0,016)	(0,004)	(0,015)
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,548)</b>	<b>(0,140)</b>	<b>(0,374)</b>	<b>(0,203)</b>	<b>(0,156)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1+2)</b>	<b>4,511</b>	<b>3,231</b>	<b>4,118</b>	<b>3,436</b>	<b>3,447</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,548)</b>	<b>(0,140)</b>	<b>(0,374)</b>	<b>(0,203)</b>	<b>(0,156)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,106	(0,014)	0,053	0,011	(0,005)
<b>Somme non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,442)</b>	<b>(0,154)</b>	<b>(0,321)</b>	<b>(0,192)</b>	<b>(0,161)</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>3,676</b>	<b>3,802</b>	<b>3,501</b>	<b>3,462</b>	<b>3,730</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,182</b>	<b>105,104</b>	<b>105,382</b>	<b>105,402</b>	<b>105,555</b>
<b>Ratio de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	0,70%	0,70%	0,42%	0,58%	0,58%
Autres charges/ Actif net moyen	0,16%	0,21%	0,20%	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	4,00%	3,49%	3,61%	3,32%	3,26%
Actif net moyen	15 874 039	15 455 027	17 298 761	16 591 844	15 828 972

## 6- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

-De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT

-De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net

-Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «*Millenium Obligataire SICAV*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «*Millenium Obligataire SICAV*» comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.216.510** Dinars pour un capital de **12.689.227** Dinars et une valeur liquidative égale à **105,182** Dinars par action.

### **Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité du Commissaire aux Comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sans réserves

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

#### **Rapport sur les vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que :
  - Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 Décembre 2015 à **13.254.393** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **11.714.320** dinars, soit 88,38 % de valeurs mobilières et de **1.539.454** dinars soit 11,61 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
  - Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 10,52 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.
- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
  
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 6 mai 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Tunisie Audit & Conseil**  
**Lamjed Ben Mbarek**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 :**

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de **Millenium Obligataire SICAV**, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **93.481** dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2015 un solde créditeur de **20.226DT**.
- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **2 589** dinars T.T.C.

#### **B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «**Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2015, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 6 mai 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Tunisie Audit & Conseil  
Lamjed Ben Mbarek**